



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 17 novembre 2021

Face à la loi Rilhac, défendre la démocratie à l'école

Le mardi 16 novembre s'est réunie une commission mixte paritaire chargée de trouver un consensus entre les parlementaires au sujet de la proposition de loi Rilhac. Cette réunion fait suite à l'adoption de deux versions différentes de la loi au Sénat et à l'Assemblée. Au terme de la commission mixte paritaire, la députée Cécile Rilhac, à l'initiative de la loi, n'a pas manqué de faire entendre sa satisfaction et de se féliciter que les directeurs et directrices se voient bientôt confier une autorité fonctionnelle.

Cette loi ne simplifiera pas les tâches des directeurs et directrices, bien au contraire : en permettant aux autorités académiques de leur déléguer de nouvelles compétences, elle se traduira à coup sûr par une charge administrative supplémentaire et, en les intégrant à l'encadrement de l'éducation nationale, elle les placera dans une position intenable, en porte-à-faux entre leurs collègues à l'école et les directions académiques.

SUD éducation, aux côtés de l'intersyndicale réunissant le SNUipp-FSU, le SNUDI-FO et la CGT Educ'action, avait soutenu l'appel des directeurs et directrices contre la loi Rilhac et avait été à l'initiative de plusieurs mobilisations depuis l'été 2020. L'adoption prochaine de cette loi ne change pas notre détermination à ne pas laisser s'installer dans les écoles un fonctionnement vertical, qui sapera la cohésion des équipes pédagogiques et aura des conséquences préjudiciables sur les conditions de travail des personnels ainsi que sur les conditions d'études des élèves.

À rebours de cette volonté gouvernementale d'installer des managers dans les écoles, SUD éducation continue de défendre le travail d'équipe et la démocratie à l'école. C'est cette cohésion qui a permis aux écoles de tenir pendant la crise sanitaire, c'est cette cohésion qui nous permet de continuer, jour à jour, à faire exister un service public d'éducation laïc, gratuit et émancipateur.

C'est pourquoi nous continuerons à informer nos collègues sur les conséquences de la loi Rilhac et c'est pourquoi nous appelons les personnels du premier degré à se réunir en conseil pour faire connaître, collectivement, leur opposition à cette loi délétère.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

